

Bulletin d'information n° 11

SOMMAIRE

Consignes d'évacuation pour les internes le vendredi après-midi

Mobilis (téléphones portables)

Remerciements

Demande temps partiel année 2012

Rencontres parents professeurs

Exposition au CDI

Consignes d'évacuation des internes le vendredi après-midi :

Cas particuliers du vendredi après-midi (départ des internes) : les élèves internes se regroupent près de la bagagerie (parking des personnels) pour attendre les autobus et leur famille. En cas d'évacuation des bâtiments à ce moment, les élèves internes présents sur place sont regroupés par le surveillant de service à plus de 8 mètres des bâtiments et hors des voies de circulation.

Mobilis (téléphones portables) :

Rappel du règlement intérieur.

« Toute utilisation d'appareils, gadgets propres à troubler la sérénité des activités est interdit à l'intérieur des locaux ainsi que dans les activités pédagogiques en plein air.

A l'intérieur des bâtiments et dans les coursives, les téléphones mobiles doivent être systématiquement « éteints » afin qu'aucun appel, aucune sonnerie ou musique intempestives ne viennent perturber les activités. Les contrevenants à cette interdiction seront sanctionnés ».

Les personnels d'éducation et d'enseignement sont invités à faire appliquer la règle écrite et, éventuellement, à prendre les sanctions nécessaire pour faire cesser les désordres constatés.

Remerciements :

Merci à tous les personnels mobilisés (CPE, cuisine, personnels de l'Intendance, Infirmières) le jeudi 21 avril dernier, lors du repas sur le thème « mangeons les produits du pays ».

Demande temps partiel année 2012 :

Les personnels désirant un temps partiel pour l'année 2012, sont invités à le faire avant le 07 juillet 2011.

Rencontres parents professeurs :

Elles auront lieu au retour des vacances, le lundi 6 juin pour les classes de secondes à partir de 17h30 et le mardi 7 juin pour les classes de première et terminale.

Le professeur principal ainsi que 2 ou 3 autres professeurs de la classe remettront les bulletins aux parents et s'entretiendront individuellement avec eux. Il est judicieux qu'un professeur souhaitant vivement rencontrer certains parents, soit détenteur des bulletins des élèves concernés.

Les bulletins non distribués aux familles seront remis au professeur principal de la classe ; celui-ci les remettra le lendemain aux CPE des niveaux concernés.

Un planning avec la répartition des enseignants par salle sera diffusé. La présence de ces 3 ou 4 professeurs de la classe réunis dans la même salle, et ayant le même rôle, devrait permettre de limiter l'attente des parents et de développer une communication efficace dans le but de travailler en concertation avec eux.

Deux courriers seront envoyés aux parents d'élèves pour les inviter à ces rencontres parents professeurs : l'un général, s'adressant à tous les parents, et l'autre individualisé, s'adressant aux parents des élèves qui seront décelés comme se trouvant en difficulté.

Exposition au CDI :

Du 16/05 au 09/06 de l'Association l'Accueil sur des portraits et des messages d'espoir des SDF.